



Réaction de Gilles ADELSON, Maire de Macouria, à l'article paru dans le journal *France Guyane* du 25 août 2017 intitulé "Nos propres élus mettent en difficulté le pays" et au reportage du journal télévisé de Guyane 1^{ère} du 24 août 2017.

C'est avec surprise que j'ai découvert les propos tenus dans cet article qui relèvent d'une grande partialité, c'est la raison pour laquelle je souhaitais rappeler certains faits et appeler à un dialogue plutôt que des effets d'annonce et des menaces.

Il est fait mention d'une réunion qui a eue lieu ce mardi pour le "*premier comité de suivi agriculture de l'accord de Guyane*", celle-ci s'est tenue à la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF). La collectivité n'y était pas conviée et nous en attendons le compte-rendu.

Depuis le protocole d'accord d'avril dernier, des réunions ont été organisées avec la DAAF pour en définir son application et sa mise en œuvre dans le respect de toutes les parties concernées. Une première réunion a eu lieu pour déterminer quels agriculteurs étaient éligibles à ces cessions, une demande a ensuite été effectuée par les services de la collectivité auprès de *France Domaines* pour connaître avec précision la valeur vénale des différentes parcelles.

La mise en place d'un comité technique ne pourra se faire qu'à partir du moment où l'ensemble des points auront été validés en amont.

Quant aux 2 millions d'euros que devrait percevoir la Mairie, celle-ci est en fait une enveloppe maximum. Lors de l'acquisition d'une parcelle un prix est fixé, le bénéficiaire en verse une quote-part et le solde est versé par l'Etat (comme une aide à l'agriculteur) à la commune afin que celle-ci perçoive un prix juste du terrain cédé.

Contrairement aux allégations présentées dans cet article, les règles d'attribution sont claires et ne dépendent pas du fait d'être "*camarade ou ami du maire*" puisque les prix sont fixés par *France Domaines*.



Je tiens à rappeler ici que la mairie de Macouria travaille pour l'ensemble des agriculteurs et pas pour une organisation, qu'elle soit associative ou syndicale. Le rôle de l'élu est d'œuvrer pour le bien de la collectivité et pas pour défendre des intérêts particuliers.

Je ne doute pas qu'une solution rapide soit trouvée afin de permettre une démarche constructive et concertée qui satisfasse l'ensemble du monde agricole et me tient disponible pour une rencontre qui intègre tous les acteurs concernés par ce dossier dans les meilleurs délais.



Gilles ADELSON, Maire de Macouria.